

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 novembre 2018

L'An deux mil dix-huit, le 13 novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur YVER Claude, Maire.

Etaient présents : M. YVER, Mme LECHEVALLIER, M. BOCHER, Mme PELTA, M. CAILLOUE, M. ROUZIC, Mme BARRAULT, Mme FRETAULT, M. LEFRANC, M. BELLET, Mme JEANNE, Mme LE BERRE

Absents excusés : M. LHOPITAL (donne pouvoir à M. YVER)
Mme LE GUYADER (donne pouvoir à Mme PELTA)
Mme BLEUX (donne pouvoir à M. LEFRANC)
M. LETELLIER

M. BOCHER a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 16 Présents : 12 Absents : 4 Votants : 15

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Complément d'informations par rapport aux questions abordées lors du précédent conseil :

- Suite au signalement de haies non taillées par certains riverains de chemins empêchant la circulation des engins agricoles ou des riverains, la mairie a fait des courriers aux propriétaires concernés, puis des mises en demeure. Si les haies ne sont toujours pas taillées, la commune fera faire les travaux aux frais des propriétaires.
- Pose de fourreaux entre Buron et le bourg de CAIRON : les fourreaux posés fin septembre concernent l'alimentation du futur pylône de téléphonie mobile Orange. Ces fourreaux pourront néanmoins servir plus tard pour passer la fibre. A ce sujet l'objectif du Conseil Départemental est de couvrir l'intégralité du département en 2022. Un calendrier plus précis pour la commune sera communiqué plus tard, dès que la phase 1 du déploiement sera terminée.

2. BIBLIOTHEQUE, CONVENTION AVEC CAEN LA MER

Mme PELTA explique que les nouvelles communes du périmètre de la communauté urbaine ont la possibilité d'intégrer le réseau lecture de CAEN LA MER. Cela permettrait à notre bibliothèque d'être sur le portail des bibliothèques de la communauté urbaine et apporterait plus de diversité. A l'unanimité, le conseil municipal souhaite adhérer à ce réseau lecture. A terme, la communauté urbaine conventionnera avec la commune pour la boîte numérique à la place de la BDP.

3. DELIBERATION TARIF DE LA SALLE DES FETES

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de 30 € pour une location exceptionnelle (réception après inhumation par exemple) pour une demi-journée en semaine.

Les autres tarifs restent inchangés :

180 € le week-end pour les Caironnais

360 € le week-end pour les personnes hors Caïron

Caution : 300 €

4. INFORMATION AMENAGEMENT PLACE DES COMMERCES

M. YVER informe le conseil que tous les dossiers de demande de subventions sont partis. Nous devons attendre leur notification avant de commencer les travaux qui sont prévus à partir de mars-avril 2019 pour une durée d'environ 5 mois. En prévision de ces travaux, ENEDIS va procéder au déplacement et au renforcement d'un câble sur la place des commerces. Ces travaux auront lieu à compter du 19 novembre prochain pour une dizaine de jours.

Tous les locaux commerciaux sont vendus ; une épicerie fine devrait ouvrir ce mois-ci, une fleuriste va ouvrir avant la fin de l'année et une auto-école début 2019.

Parallèlement à cet aménagement futur, la communauté urbaine va procéder à des contrôles du réseau d'assainissement dans un périmètre autour de la place des commerces. Ces contrôles concernant les bâtiments publics (écoles) ainsi que les commerces et les maisons situées dans ce périmètre.

La consultation des entreprises va être lancée prochainement. D'autre part, le conseil municipal doit délibérer sur la maîtrise d'œuvre, initialement CAEN LA MER avait retenu le cabinet ACEMO, puis transféré la maîtrise d'ouvrage à la commune.

Délibération : Aménagement place des commerces - maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place des commerces, le cabinet ACEMO avait été retenu par la Communauté Urbaine CAEN LA MER, initialement maître d'ouvrage de l'aménagement de la place des commerces. Dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Caïron, il convient de délibérer pour le transfert de la maîtrise d'œuvre à la commune de Caïron. A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre au cabinet ACEMO pour un montant 23 600 € HT soit 28 320 € TTC.

5. SEEJ, PARTICIPATION 2019, FONDS DE CONCOURS AUX TRAVAUX ECOLE

Délibération : Contribution 2019 au SEEJ (Syndicat Enfance-Education-Jeunesse)

Lors de la fusion de la communauté de communes ENTRE THUE ET MUE et Caen la mer, la compétence éducation a été rétrocédée aux communes. Les communes de CAIRON, ROSEL, LE

FRESNE CAMILLY, SAINT MANVIEU NORREY et THUE ET MUE ont créé un SIVOM, le SEEJ, pour exercer cette compétence. Le financement du SEEJ s'articule autour de deux axes :

- L'attribution de compensation qui a été augmentée pour les communes afin qu'elles reversent la différence au SEEJ (pour la commune de Cairon, le montant est de 381 672 euros). Ce montant est fixe et non dynamique,
- La communauté de communes en 2016 a baissé son taux de foncier bâti de 3,082 points afin de permettre aux communes d'augmenter le leur. Ainsi, les communes ont disposé d'une ressource fiscale dynamique supplémentaire pour la compétence éducation, sans pression fiscale supplémentaire pour les habitants.

En 2016, la compensation s'est traduite par le reversement à la Communauté de communes d'un fonds de concours. En 2017, le SEEJ n'a pas fait appel à cette contribution supplémentaire et les communes ont donc bénéficié d'une recette supplémentaire exceptionnelle. Depuis 2018, compte tenu des investissements prévus, le SEEJ souhaite faire appel à cette contribution. Pour 2019 le montant supplémentaire sera donc pour Cairon de 30 974.10 € (1 005 000 euros (base du FB) x 3.082 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VOTE la contribution 2019 du SEEJ à hauteur de 412 646,10 € (381 672 + 30 974,10)
- VERSE cette contribution à partir de janvier 2019 au fur et à mesure des besoins du SEEJ
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération : Contribution exceptionnelle 2019 au SEEJ (Syndicat Enfance-Education-Jeunesse)

Mme LECHEVALLIER, présidente du SEEJ, présente les investissements prévus dans les écoles et notamment l'école de CAIRON, travaux pour lesquels la commune avait décidé d'apporter une aide financière pour l'avenir de nos enfants.

Le permis de construire a été accordé cet été et l'appel d'offres a été lancé. Les travaux sont prévus sur 2019. Pour équilibrer son budget d'investissement, le SEEJ sollicite un fonds de concours de la commune de Cairon de 250 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE la participation financière de 250 000 €, somme qui sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune, compte 65548
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

6. INFORMATION COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits sur les listes électorales, les lois du 1^{er} août 2016 ont modifié les règles électorales. Ainsi le **répertoire électoral unique** a été créé afin de rapprocher les citoyens du processus électoral. Cette réforme a renforcé les prérogatives du Maire en matière d'inscription et de radiations. En outre, elle a instauré **une commission de contrôle**, par commune, chargée d'opérer un contrôle à posteriori sur les décisions du Maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Les citoyens pourront s'inscrire sur internet à tout moment de l'année et l'INSEE transmettra aux mairies la liste de toutes les inscriptions enregistrées. Ce évitera ainsi des doublons. La commission de contrôle va remplacer la commission administrative des listes électorales à compter du 10 janvier 2019 et devra être composée de manière différente. La Préfecture a demandé aux communes la candidature de conseillers municipaux, le Maire et les adjoints ne pouvant siéger à cette commission. A défaut de candidature, c'est le plus jeune des conseillers qui est nommé délégué titulaire. Pour la commune de CAIRON, M. LEFRANC Erwan est candidat titulaire et Mme BARRAULT Carole candidate suppléante.

7. QUESTIONS DIVERSES

• Délibération : Dénomination voiries Allée du Clos Isidore et impasse des Buissons

Monsieur YVER présente le lotissement le Clos Isidore situé dans la rue Mac Mahon ainsi que la division parcellaire De Oliveira route de Villon.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dénomme la voirie du lotissement allée du Clos Isidore desservant 6 parcelles du numéro 1 au 6 et impasse des Buissons desservant 3 parcelles du numéro 1 au 3.

- Mme PELTA rappelle qu'un spectacle de théâtre a lieu samedi soir aux Tilleuls.
- Cérémonies du 11 novembre commémorant les 100 ans de l'Armistice : M. YVER est satisfait de la participation de caironnais à ce souvenir et de la présence de 4 enfants de la commune ainsi que de la chorale de Cairon. Tous les enfants de l'école avaient été invités. Chaque enfant a déposé une rose sur le monument à l'appel du nom des caironnais morts pour la France.
- Foulées de la Mue ce dimanche 18 novembre, M. CAILLOUE précise que près de 1500 coureurs sont inscrits et traverseront Cairon dimanche matin.
- M. LEFRANC souhaite aborder le problème d'écoulement des eaux de pluie lors du dernier gros orage entraînant l'inondation de la rue de Gruchy dans la partie mitoyenne Cairon-Rosel. Des riverains rue des Canadiens ont envoyés des photos en mairie prises lors de la dernière inondation. Monsieur le maire précise que la commune de Cairon a réalisé un réseau d'eaux pluviales sur Buron et un gros puisard dans le bas de la rue des Canadiens. Cependant, en cas de très fortes pluies, cela ne suffit pas toujours à absorber les eaux venant de la rue de l'Embas de St Contest où il n'y a pas de réseau d'eaux pluviales. La route se trouve ainsi inondée dans le creux sur Rosel devant la station de la SAUR

pendant quelque temps. M. BELLET précise que la seule solution serait de faire un bassin de rétention à cet endroit.

- Mme PELTA informe le conseil que le marché de Noël aura lieu sur la place des commerces cette année du fait du peu d'exposants le dimanche 9 décembre. Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu aux Tilleuls le samedi 15 décembre.

Pas d'autres questions diverses, la séance est levée.